

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon 5111, Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement #590 amendant le règlement #542 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir de dépenser de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a été adopté le 11 avril 2023 par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Le règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 9h à 12h, au bureau de la municipalité, situé au 5111, chemin du Lac à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon, Ce 12 avril 2023

Stéphanie Marier

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 590, à l'édifice du bureau municipal au 5111, Chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon et sur le site internet de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 avril 2023

Stéphanie Marier

Directrice générale et greffière-trésorière